



Déclaration liminaire
CAPL du 17 Février 2012
Mutation et réintégration des agents B et C
dans le département

Compte tenu des initiatives récentes des agents de ce département, rassemblement du 12 janvier contre les suppressions d'emplois et de nouveau le 2 février suite à un mouvement national DGFIP reprenant toutes nos revendications (emplois, pouvoir d'achat, conditions de travail, sauvegarde des missions,...), cette déclaration liminaire, volontairement, ne s'étendra pas sur ces exigences. Néanmoins, nous nous félicitons du fort taux de grève (40%) dans l'Eure, plus de 10 points au-dessus de la moyenne nationale, mettant en évidence malheureusement le désarroi des agents.

Nous siégeons aujourd'hui pour garantir les droits des agents, mais comment les défendre correctement avec des documents reçus moins de 8 jours avant la tenue de la CAPL. Nous constatons en outre, que sur ces documents transmis aux élus, les projets de mutations n'y figurent pas. Certes, vous suivez les directives nationales mais dans ces conditions qu'en est-il des attributions des élus en CAPL et du dialogue social ? Nous regrettons que la direction ne nous soumette pas de projet comme le font de nombreuses DDFIP. Notre rôle consiste à garantir une équité dans le traitement des demandes de mutation et non à la confection du mouvement, dont vous êtes le seul responsable.

A cela s'ajoute la menace qui pèse sur les autorisations d'absence: seulement 2 jours maximum seraient accordés pour la préparation et du compte rendu. Nous pensons que les d'autorisation d'absence accordées pour les travaux des CAPL ne doivent pas être sous-estimées. Le travail des élus en dépend. Selon nous, elles pourraient être évaluées en fonction de la nature des CAPL, du nombre et de la complexité des dossiers à traiter. Cette demande a été formulée par notre syndicat national.

Concernant ces CAPL du 17 Février, nous avons plusieurs questions à vous poser :

- la Trésorerie de Thiberville n'a pas été retenue par la DG comme poste spécifique, cela signifie-t-il que sa disparition est imminente ?
 - dans le cadre d'une affectation à la DDFIP, serait-il possible d'y affiner les emplois par service ?
 - Que comptez-vous faire sur la partie recouvrement du SIP de Bernay? Aucune arrivée n'est prévue sur le SIP au 1er avril alors qu'un agent part à la retraite le même mois, qu'un autre agent demande un retour dans sa filière d'origine et que le dernier est affecté à l'accueil.
- Mais cette situation n'est pas unique dans le département et aura tendance à se généraliser, par exemple le site de Verneuil (1 seul agent).

Ces mutations pour le 1er avril vont être largement conditionnées par les suppressions d'emplois. L'exercice devient compliqué au regard des déficits constatés dans de nombreuses trésoreries. Vous serez certainement amené à affecter des agents sur des trésoreries

déficitaires, et à bloquer certains départs pour les mêmes raisons. La CGT refuse de cautionner cette pratique. Les recrutements doivent compenser des départs pour permettre aux agents d'exercer pleinement leur droit à mutation.

C'est pourquoi, les élus s'abstiendront sur ce projet, tout en se déclarant bien entendu favorable aux nouvelles affectations accordées aux agents.

La CGT FP 27 demande qu'un vote global soit réalisé sur ce mouvement, et non sur chaque demande de mutation. Nous refuserons donc de voter au cas par cas.

Les élus en CAPL